

*Notes de Pierre Trudel pour une allocution de réception à la Société royale du Canada, le 13 avril 2018, UQAM, salle DR-200 du Pavillon Athanase-David (1430 rue Saint-Denis).*

Madame la rectrice de l'UQAM

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents des académies

Chères et chers collègues,

Je viens d'une école de droit. J'ai œuvré depuis plusieurs décennies dans le plus ancien centre de recherche juridique au Canada. Ma faculté, la Faculté de droit de l'Université de Montréal et son Centre de recherche en droit public comptent plusieurs membres de la Société royale du Canada. Je tiens à rendre hommage à ces hommes et ces femmes qui ont contribué à construire cette institution et à y insuffler cette passion de la rigueur et du dépassement.

Mon propos est axé sur les enjeux de recherche relatifs aux normativités dans l'espace en réseau qui est désormais celui dans lequel nous vivons.

L'humanité produit désormais plus d'unités d'information en une année que dans pratiquement toutes les époques additionnées de l'histoire humaine. Chacun et chacune produit des traces, des artefacts, des structures, des réseaux. Nous, chercheurs en sciences

sociales, travaillons à décoder et à comprendre ces multiples manifestations de l'activité humaine.

Guidés par une pluralité de perspectives, nous cherchons à comprendre, à expliquer à normer ce qui motive et ce qui angoisse nos semblables. Nous consacrons notre vie à tenter de modéliser et de saisir les ressorts de l'action individuelle et collective.

Notre travail est de chercher à comprendre comment on fait, comment les humains agissent et interagissent. Quelles normes produisent-ils, comment gèrent-ils les conflits, les risques auxquels ils se trouvent exposés.

La recherche en sciences sociales (et en droit) est souvent productrice de propositions ou d'hypothèses sur la justification des règles encadrant la production et la circulation de l'information, émanant du droit national ou d'autres normativités.

Des travaux portent sur les mutations des rationalités au nom desquelles les différents groupes agissant dans la société justifient les règles de droit ou réclament qu'on en édicte d'autres ou que l'on supprime celles qui existent. À l'égard de plusieurs questions, il est nécessaire de modéliser et de rendre compte des relations entre les changements et mutations de l'environnement technologique et les changements dans le libellé ou l'interprétation des règles de droit.

Plusieurs travaux académiques ou menés pour différentes instances publiques ou privées visent à appréhender les transformations du droit induites par les changements survenus dans les environnements technologiques. De tels changements emportent en des mutations dans les rationalités participant aux justifications des règles de droit, particulièrement celles qui affectent l'étendue et la portée des droits et libertés fondamentales.

De même, le changement dans le droit et les autres normativités se manifeste par des évolutions dans les modes d'énonciation des règles. De plus en plus, les normes sont « embarquées » dans les objets, de plus en plus connectés, de plus en plus « intelligents ». Les travaux sur les enjeux de l'intelligence artificielle peuvent être cités en exemple des défis posés à ceux qui ont pour mission de comprendre comment les règles de la vie collective se construisent et se modifient lorsque les objets techniques qui modèlent notre environnement se métamorphosent.

Ce type de questionnement est emblématique de celui qui contribue à « structurer » le droit de ce monde qui est désormais le nôtre. Un monde marqué par l'accroissement de la vitesse de production et de circulation de l'information, la multiplication et la virtualisation des interactions.

Le droit et la régulation des activités se déroulant au sein de nos environnements de plus en plus connectés et organisés en réseau est la résultante de l'effet conjugué des décisions des différents acteurs étatiques, privés, publics, corporatifs, associatifs qui tous, gèrent leurs risques.

En gérant leurs risques ou ceux qui sont subis par leurs tributaires, les acteurs qui agissent de plus en plus en réseau produisent des normativités qui s'imposent en engendrant des risques pour les autres.

Chacun perçoit ou ne perçoit pas ses risques et les gère en conséquence. La régulation qui en résulte fonctionne selon une logique de réseau. Une logique par laquelle l'effectivité d'une norme est fonction de sa capacité d'induire des perceptions de risques aux acteurs dont on veut infléchir les comportements. Une normativité en réseau qui opère selon une logique différente de la logique pyramidale – postulant que les normes sont en hiérarchie - à laquelle les communautés juridiques sont habituées.

En tant que résultante des interactions entre ceux que le réseau met en présence virtuelle, la régulation s'élabore en continuelle tension entre les acteurs gérant leurs risques tout en cherchant à exercer un certain niveau de contrôle en relayant leurs risques à leurs partenaires .

Évidemment, il y a des acteurs plus influents que d'autres et on est quotidiennement témoin des risques auxquels les internautes sont exposés, notamment par les pratiques et normes par défaut des entreprises dominantes du web.

Le défi de la recherche sur les normes est de contribuer, avec les démarches des autres disciplines des sciences sociales, à rendre compte de cette régulation. Une régulation qui est en forme de résultante des tensions continues découlant des multiples décisions de gestion des risques.

Voilà quelques idées illustrant les défis et les moyens afin de rendre compte du droit dans cet environnement à la fois virtuel mais qui demeure pourtant si fortement exposé aux normativités émanant des espaces géographiques dans lesquels -après tout - les humains continuent de vivre dans des espaces qui sont bels et bien réels.

C'est ce lien essentiel entre les personnes et les environnements techniques et surtout les impératifs de dignité humaine qui guide le développement du Droit.

Car la « révolution numérique », comme on a pris l'habitude de désigner cette formidable transformation des conditions du déroulement des interactions humaines et de nos conditions de vie, accentue la nécessité de travaux qui proposent les voies et moyens de tisser les liens entre les sagesses séculaires du droit et les

situations radicalement nouvelles engendrées ou favorisées par l'avènement de la société en réseaux.

C'est dire l'ampleur de l'honneur qui nous échoit lorsqu'on est admis dans ce cercle qui regroupe les plus chevronnés des chercheuses et chercheurs. C'est dire aussi l'ampleur de la responsabilité qui nous revient à l'égard de nos concitoyens.

Chacun et chacune selon nos habiletés et expertises tentons d'assumer notre tâche de chercheurs en sciences humaines et sociales afin de contribuer à aider nos collectivités, nos semblables à comprendre, à se comprendre et à organiser notre vie collective.

Voilà une tâche exigeante pour laquelle on n'aura jamais trop de rigueur et de modestie.

Au nom de mes collègues, je salue tous ceux qui au sein de nos passionnantes institutions vouées à la recherche en sciences humaines et sociales travaillent à enrichir les savoirs et les connaissances sur ce que nous sommes ou sur ce que nous devenons.

La mission est à la fois exigeante et essentielle. Améliorer la compréhension de notre monde et de tous ceux et celles qui y vivent est devenu une condition de survie.